

MOBILITE DES ETUDIANTS DE L'ESBANM

PROCEDURE 2012/2013

L'objectif de l'ESBANM est d'encourager fortement la mobilité de tous les étudiants au cours de leur cursus d'études.

Hormis les stages en France, tous les projets de mobilité seront soumis pour avis au Conseil Pédagogique et Scientifique de la Vie Etudiante de l'ESBANM.

L'ESBANM propose 4 dispositifs de mobilité :

1. séjour d'études ERASMUS dans une école européenne,
2. projet personnel en France ou à l'étranger, ou séjour d'études hors du programme ERASMUS
3. stage en France et à l'étranger,
4. voyage d'études en France et à l'étranger :

1 – SEJOUR D'ETUDES ERASMUS DANS UNE ECOLE D'ART EUROPEENNE

Peuvent candidater à ce dispositif :

- prioritairement les étudiants du 1^{er} cycle : L2 (S3 et/ou S4) et L3 (S5). Un séjour Erasmus permet d'aider au développement d'une démarche personnelle et d'une acquisition de techniques, de savoirs faire autres que ceux proposés à l'ESBANM. Il permet également un enrichissement linguistique, culturel et artistique grâce à sa durée pouvant aller jusqu'à 2 semestres.
- de façon exceptionnelle, les étudiants du second cycle : M1 (S7 et/ou S8) et/ou M2 (S9) peuvent candidater. Pour les étudiants de M1, la mobilité pourra être validée comme stage.

Le séjour doit se dérouler obligatoirement dans le cycle et l'année d'étude de l'établissement d'accueil correspondants au cycle et à l'année d'études dans lequel l'étudiant est inscrit à l'ESBANM. **Exception** : les étudiants de M1 sont accueillis en L2 à la Central Saint Martin School of Art and Design de LONDRES.

Important : Un séjour d'études ne peut en aucun cas se cumuler, pendant la même période, avec d'autres dispositifs de mobilité.

Le programme européen SOCRATES/Erasmus :

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc80_fr.htm

Candidature

1. S'enregistrer auprès d'Hubert Bernier, comme candidat Erasmus au moment de la réunion de présentation des dispositifs de mobilité, qui a lieu chaque année au début du 2^{ème} semestre, à la mi – janvier (le 19 janvier 2012 pour l'année universitaire 2012/2013),
2. Préparer un dossier (cf. ; préconisations pour la constitution d'un portfolio numérique) énonçant clairement l'objet de vos recherches plastiques ainsi que les médiums utilisés, illustrés d'un choix de travaux personnels légendés ainsi que vos motivations pour la mobilité (en adéquation avec vos recherches, apprentissages techniques spécifiques, environnement culturel et artistique) et repérer 2 écoles parmi les 25 institutions partenaires qui correspondraient à vos attentes,
3. Prendre rendez – vous avec Mme Patricia Solini (patricia.solini@esba-nantes.fr), coordinatrice du programme ERASMUS, pour la validation des choix et la finalisation du portfolio numérique,
4. Fournir une lettre de soutien d'un professeur plasticien de l'ESBANM,
5. Fournir un curriculum vitae,
6. Remplir la fiche d'inscription à votre disposition sur le site: http://www.esba-nantes.fr/MOBILITE/inscr_se.pdf
7. Remettre le dossier complet à Hubert Bernier obligatoirement une semaine avant la date du CPSVE, qui validera la candidature. Dates des CPSVE pour l'année 2011/2012 : 14/02/2012, 27/03/2012, 24/04/2012, 29/05/2012 et 26/06/2012.

Préconisations pour la constitution d'un portfolio numérique pour un projet d'échange Erasmus

- **Sous la forme d'un dossier au format PDF (10 à 15 pages maximum) avec une mise en page correcte**

1. Des textes :

- **Statement de l'étudiant (en français et en anglais) :**

Un texte général sur votre travail plastique expliquant vos recherches, présenté sous forme de paragraphes titrés pour une meilleure compréhension de manière chronologique ou thématique, sans oublier quelques références.

- **Texte de motivation (en français et en anglais)**

Un texte expliquant vos motivations quant à vos choix d'écoles (apprentissage techniques, environnement culturel et artistique, connaissances linguistiques)

- **Choix de 2 écoles** pour ne pas se retrouver sans échange possible en cas de forte demande
- **Lettre de soutien d'un enseignant** s'engageant sur votre travail et le bien-fondé d'un échange à l'étranger.

2. Des images

- Montrer **des exemples de vos meilleurs travaux** (esquisses, dessins, peintures, photos etc.) **dûment titrés** (nom de la pièce et année de réalisation).
- Si votre choix d'école est lié à un enseignement spécifique, montrer **davantage de réalisations dans ce domaine** (photo, peinture, dessin, installation, scénographie).
- Inclure si possible **un exemple de projet** montrant votre façon de concevoir et d'aborder un projet dans ses différents développements, depuis l'esquisse jusqu'à la réalisation du projet.

Pour des étudiants de fin de 1^{ère} année postulant pour un échange en 2^{ème} année, montrer une large gamme de différents types de travaux.

Validation par l'établissement d'accueil

- Le projet de mobilité est systématiquement soumis à l'établissement d'accueil choisi pour validation (il devra, ainsi que le curriculum vitae, être traduit, si possible, dans la langue du pays d'accueil, voire au minimum en anglais),
- Un contrat d'études (Learning agreement) est cosigné à la fois par l'ESBANM, l'établissement d'accueil et l'étudiant (e). Il précise les cours que l'étudiant suivra à l'étranger et le nombre de crédits correspondants. Les crédits obtenus dans l'institution d'accueil sont intégralement pris en compte par l'ESBANM. Dans le cas où l'étudiant n'aurait pas obtenu la totalité des crédits, une procédure de rattrapage sera mise en place par les enseignants à son retour à l'ESBANM.

2 - PROJET PERSONNEL OU SEJOUR D'ETUDES HORS DU PROGRAMME ERASMUS

Tout étudiant inscrit à l'ESBANM peut déposer une candidature dans le cadre des 4 dispositifs ci - dessous (une mobilité d'une durée minimum d'1 mois, sera également validée comme stage pour les étudiants de M1) :

1. Un projet spécifique en France ou à l'étranger (à condition que la mise en œuvre de ce dernier ait lieu pendant l'année universitaire (début octobre à fin juin),
2. Un séjour d'études au Québec dans l'une des 16 institutions membres du programme CREPUQ (Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec), <http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca>,
3. Une mobilité en Allemagne dans le cadre du DAAD/O.F.A.J (Office Allemand des échanges Universitaires/Office Franco Allemand pour la Jeunesse), <http://paris.daad.de/> - <http://www.ofaj.org/>, pour des recherches documentaires ou des recherches sur un thème Franco – Allemand ou encore pour un séjour d'études dans une «Akademie für Bildenden Künste», une « Hochschule der Künste » ou une Fachhochschule für Design und Gestaltung »,
4. Un séjour d'études à Concordia University, Montréal – QUEBEC.
<http://www.concordia.ca> - <http://fofa.concordia.ca>
5. Un séjour d'études à « TOKYO University of the Arts – Gedai » – JAPON.
<http://www.geidai.ac.jp/english/index.html>

Candidature (à transmettre au bureau de la mobilité – 1^{er} étage/Bât C – Hubert BERNIER)

1. S'inscrire auprès du bureau de la mobilité,
2. Elaborer un projet qui doit être rédigé en concertation avec Mme Rozenn LE MERRER, Directrice Adjointe des Etudes,
3. Fournir l'adresse d'un BLOG où vous présentez vos travaux personnels (textes, photos, vidéos, etc.) et un portfolio papier de vos travaux,
4. Fournir un curriculum vitae,
5. Remplir la fiche d'inscription à votre disposition sur le site : http://www.esba-nantes.fr/MOBILITE/inscr_se.pdf

Validation

Un contrat est cosigné par l'ESBANM, l'étudiant et l'institution d'accueil (dans le cas d'un séjour d'études), qui précise les modalités pédagogiques comportant :

- Le nombre de crédits correspondant au projet,
- Les cours et crédits que l'étudiant devra éventuellement rattraper à son retour.

3 – STAGES EN FRANCE OU A L'ETRANGER

1. Stages obligatoires :

Stage M1

Le stage doit s'effectuer sur une période d'1 mois minimum (correspondant à 140 heures) et de 2 mois maximum, de préférence au second semestre. Un séjour d'études à l'étranger pourra également être validé comme stage.

Constitution du dossier

Remplir et signer une demande de stage (prévoir un délai de 15 jours minimum avant le début de votre stage pour le traitement de la demande et la rédaction de la convention de stage). Ce document est à votre disposition sur le site http://www.erba-nantes.fr/MOBILITE/inscr_stM1.pdf

Validation

Le stage sera crédité de 5 crédits sous réserve de la présentation d'une attestation de fin de stage et d'un bilan de fin de stage validé par le Directeur de recherche.

Stage Master 2

Ce stage de fin d'année d'une durée minimum de 3 mois qui s'effectue dans le cadre de la formation « Technologies numériques, conception, médiation et valorisation de produits culturels » est obligatoire pour valider le Master et conventionné par l'Université d'Angers ESTHUA.

2. Stages facultatifs :

Les étudiants inscrits en L1, L2, L3 et M2 peuvent effectuer un stage après accord de la Direction des Etudes ou du Directeur de recherche (pour les M2).

A la fin de la période de stage l'étudiant devra demander à l'établissement d'accueil une attestation de fin de stage qu'il devra ensuite transmettre au bureau de la mobilité. Une copie de cette dernière sera archivée dans ce service et l'original sera joint au dossier pédagogique de l'étudiant.

Enfin, vous devez rédiger un rapport de stage et le transmettre, par voie électronique (en format Word ou PDF) à Hubert Bernier, et en copie à Rozenn LE MERRER et à votre Directeur de recherche (pour les M2).

Constitution du dossier

Remplir et signer une demande de stage (prévoir un délai de 15 jours minimum avant le début de votre stage pour le traitement de la demande et la rédaction de la convention de stage). Ce document est à votre disposition sur le site http://www.erba-nantes.fr/MOBILITE/inscr_stL1.pdf

Validation

Les stages facultatifs ne donnent pas droit à attribution de crédits ECTS.

Pour plus d'informations sur les stages:

www.ofqj.org (stages au Québec)

www.10000stages.com

4 – VOYAGES D'ETUDES EN FRANCE ET A L'ETRANGER

4 catégories sont à distinguer :

- dans le cadre des programmes de recherche et des Projections Internationales,
- dans le cadre des séjours d'immersion culturelle (visite de musées, galeries, centres d'art contemporains, foires, etc.),
- dans le cadre de Workshops, d'une des 4 Situations (Editer, Construire, Scènes et Image),
- dans le cadre de résidences d'artistes.

Pour les étudiants de M1 qui participent à une mobilité d'une durée minimum d'1 mois, dans le cadre d'une des 4 catégories ci - dessus, cette mobilité pourra également être validée comme stage.

Candidature

Les étudiants sont informés via le site de l'école.

Les conditions et modalités de candidature sont précisées par les équipes pédagogiques.

Validation

Un contrat est cosigné par l'ESBANM et l'étudiant, qui précise les modalités pédagogiques comportant:

- le nombre de crédits correspondant au projet,
- les cours et crédits que l'étudiant devra éventuellement rattraper à son retour,
- le montant de la bourse allouée par l'ESBANM.

Bureau de la MOBILITE

Assistant administratif

Hubert BERNIER

Tél.02 40 35 90 33

hubert.bernier@esba-nantes.fr